

BAREME DES HONORAIRES AU 15 JUIN 2021

LOCATION À USAGE PRIVE MEUBLEE ET NON MEUBLEE (selon loi ALUR Décret 15/09/2014)

• **GESTION :**

8,5% TTC (TVA : 20%) DU LOYER ANNUEL

• **HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE LA REDACTION DU BAIL :**

8 EUROS TTC (TVA : 20%) le m2 à la charge du propriétaire.

8 EUROS TTC (TVA : 20%) le m2 à la charge du locataire.

• **HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE :**

3 EUROS TTC (TVA : 20%) le m2 à la charge du propriétaire.

3 EUROS TTC (TVA : 20%) le m2 à la charge du locataire.

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS (bail précaire ou 3/6/9)

2 MOIS DE LOYER HT à la charge du PRENEUR.

LOCATION GARAGE

1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES (TTC) à la charge du BAILLEUR.

1 MOIS DE LOYER HORS CHARGES (TTC) à la charge du LOCATAIRE.

LOCATION SAISONNIERE

32,5% du montant net propriétaire excepté assurance, frais de ménage, consommations énergétiques et taxe de séjour, à la charge du LOCATAIRE.

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION

A la charge des Vendeurs

AGENCE BLACHER CABOURG – 40 AVENUE DE LA MER – 14390 CABOURG

Jusqu'à		20.000 euros	Forfait 2.000 euros
20.001 euros	à	100.000 euros	6,5%
100.001 euros	à	200.000 euros	6%
200.001 euros	à	400.000 euros	5,5%
400.001 euros	et plus		5%

Barème applicable à partir du 15 Juin 2021